



SERVICE JEUNESSE
MAPEJE
26 rue du 4ème BCP - Saint Nicolas de Port
03 83 48 81 43 - mapeje@saintnicolasdeport.fr



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023/2024

A retourner impérativement avant le vendredi 28 avril 2023

Nom et prénom de(s) l'enfant(s)	Date de naissance	Ecole	Classe
-			
-			
-			
-			

Responsable légal 1	Responsable légal 2
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
.....	
☎ domicile :	☎ domicile :
☎ portable :	☎ portable :
☎ travail :	☎ travail :
E-mail :	E-mail :
Profession et adresse de l'employeur :	Profession et adresse de l'employeur :
.....	
.....	

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Exerce l'autorité parentale : ☐ oui ☐ non	Exerce l'autorité parentale : ☐ oui ☐ non
Si oui, garde : ☐ conjointe ☐ alternée ☐ exclusive	Si oui, garde : ☐ conjointe ☐ alternée ☐ exclusive
Si garde alternée, jours de présence : ☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ semaine paire ☐ semaine impaire	Si garde alternée, jours de présence : ☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ semaine paire ☐ semaine impaire
Le dossier sera créé en fonction des renseignements ci-dessus et permettra le règlement sur le portail Famille en fonction des présences concernées par chacun.	

REGIME

Allocataire CAF (régime général) ☐ Régime Spécial (MSA ou Autre) ☐

Nom et prénom de l'allocataire : N° allocataire:

ASSURANCE

Compagnie d'assurance*	Nom du souscripteur	N° de contrat	Date d'échéance

* fournir obligatoirement une attestation

PERSONNES MAJEURES AUTORISEES A RECUPERER L'(LES) ENFANT(S) - OBLIGATOIRE

Nom-Prénom	Adresse	Lien de parenté	Numéro de téléphone
			Fixe : Portable :
			Fixe : Portable :
			Fixe : Portable :
			Fixe : Portable :

Je m'engage à signaler par écrit les personnes qui s'ajouteraient à cette liste au cours de l'année.

Si vous autorisez une personne mineure de plus de 16 ans à chercher votre enfant, vous en prenez l'entière responsabilité. Une autorisation écrite auprès de la MAPEJE est obligatoire.

Les animateurs ne laisseront pas partir votre enfant avec un mineur de moins de 16 ans.

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

☐ Autorise ☐ N'autorise pas

Les services municipaux à photographier mon(mes) enfant(s) dans le cadre de leurs activités pour :

- le journal Est Républicain
- journal interne à la Mapeje
- expositions photos de la Mapeje
- le bulletin municipal de la Ville de Saint Nicolas de Port
- le site internet de la Ville de Saint Nicolas de Port
- le portail Famille de la Ville de Saint Nicolas de Port
- la page facebook de la Ville de Saint Nicolas de Port.

AUTORISATION DE TRANSPORT

☐ Accepte que mon(mes) enfant(s) bénéficie(nt) si nécessaire, et durant toute l'année scolaire, de transports en minibus ou bus affrétés par la Ville de Saint Nicolas de Port pour les diverses activités proposées, telles que :

- jeux de société (ludothèque de Varangéville)
- sports (complexe sportif Alexandre Belleville et/ou salle rue de la charrue... de Saint Nicolas de Port)
- petits déplacements relatifs aux activités proposées
- et tout transport jugé utile par le service jeunesse de la Ville lors de circonstances particulières

☐ Refuse que mon(mes) enfant(s) bénéficie(nt) de transport en minibus ou bus.

AUTORISATION DE SORTIE

Nom et prénom de(s) l'enfant(s)	Ecole	Autorisations
		☐ Autorise ☐ N'autorise pas mon(mes) enfant(s) à repartir seul(s) de l'accueil périscolaire à la fin de la séance à 17h, 17h30, 18h ou 18h30.
		☐ Autorise ☐ N'autorise pas mon(mes) enfant(s) à repartir seul(s) de l'accueil périscolaire à la fin de la séance à 17h, 17h30, 18h ou 18h30.
		☐ Autorise ☐ N'autorise pas mon(mes) enfant(s) à repartir seul(s) de l'accueil périscolaire à la fin de la séance à 17h, 17h30, 18h ou 18h30.

AUTORISATION DE SOINS

☐ Autorise ☐ N'autorise pas

la direction de l'A.L.S.H. à prendre toutes les mesures pour le bien de mon(mes) enfant(s) (appel du médecin, des pompiers, hospitalisation...)

RAPPEL : INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

Pour toute inscription à une activité, merci de cocher ou décocher les présences ou absences de votre(vos) enfant(s) sur votre portail Famille avant la veille au soir et de régler directement en ligne.

Attention pour toute présence non payée, une majoration sera appliquée.

Je soussigné(e) père, mère, représentant légal de(s) l'enfant(s) nommé(s) ci-dessus, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à informer le service jeunesse de tout changement concernant la situation familiale et l'état de santé de mon ou mes enfant(s).

Date

Signature obligatoire

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Prénom de l'enfant	de 7h30 à 8h30			
	Accueil du Matin			
	L	M	J	V
	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐

Cantine			
L	M	J	V
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

Cantine Familiale
(repas chez une assistante maternelle pour les 1 ^{ères} années de maternelle)
☐ oui nous souhaitons être mis en relation avec le relais petite enfance et des assistantes maternelles afin d'établir un contrat pour que notre enfant bénéficie de la cantine familiale durant toute l'année scolaire 2023-2024

OBLIGATION en cochant sur le portail Famille, de fournir le planning du mois de septembre 2023 avant le **vendredi 11 août 2023**

Enfant 1	Prénom				UN SEUL CHOIX POSSIBLE PAR JOUR
	L	M	J	V	
16h30 - 17h00	☐	☐	☐	☐	Départ échelonné
16h30 - 17h30	☐	☐	☐	☐	Départ échelonné + Bouche cousue ! je fais mes devoirs ① ou Motus ! je bouquine (maternels)
SORTIE POSSIBLE A 17h30 ②					
16h30 - 18h00	☐	☐	☐	☐	Départ échelonné + Bouche cousue ! je fais mes devoirs ① ou Motus ! je bouquine + Jouer s'Amuser au Périscolaire
16h30 - 18h30	☐	☐	☐	☐	Départ échelonné + Bouche cousue ! je fais mes devoirs ① ou Motus ! je bouquine + Jouer s'Amuser au Périscolaire + Départ échelonné

Enfant 2	Prénom			
	L	M	J	V
16h30 - 17h00	☐	☐	☐	☐
16h30 - 17h30	☐	☐	☐	☐
SORTIE POSSIBLE A 17h30 ②				
16h30 - 18h00	☐	☐	☐	☐
16h30 - 18h30	☐	☐	☐	☐

Enfant 3	Prénom			
	L	M	J	V
16h30 - 17h00	☐	☐	☐	☐
16h30 - 17h30	☐	☐	☐	☐
SORTIE POSSIBLE A 17h30 ②				
16h30 - 18h00	☐	☐	☐	☐
16h30 - 18h30	☐	☐	☐	☐

Attention, les portes resteront fermées entre 17h et 17h30 et entre 17h30 et 18h.

Seulement deux lignes de créneaux sont possibles pour les accueils du soir.

Cadre réservé à la MAPEJE			
Prénom de l'enfant	de 16h30 à 17h30		
	Etude dirigée école J. Moulin		
	L	M	J
	☐	☐	☐
	☐	☐	☐

→ L'étude dirigée est prise en charge par les enseignants de l'école élémentaire Jean Moulin

→ La journée du mercredi est prise en charge par la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint Nicolas de Port dans le cadre de son accueil de loisirs et en fonction des places disponibles.